



Report du DNB

Consignes d'organisation

SGEC/2019/625
27/06/2019

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

Pour transmission URGENTE aux chefs d'établissement concernés

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

A la suite de la décision du ministre de l'Education nationale de reporter les épreuves du Diplôme National du Brevet au lundi 1^{er} et 2 juillet, **le ministère a adressé les consignes suivantes aux recteurs :**

1. INFORMATION DES CANDIDATS

Les convocations sont en cours de réédition par les divisions des examens des rectorats.

Les élèves seront convoqués à l'identique : même lieu, seule la date sera modifiée.

Les élèves recevront leurs convocations par leur chef d'établissement qui mettra tout en œuvre pour les contacter et les leur remettre.

Les élèves qui se présenteraient munis de la convocation initiale seront acceptés.

Les candidats individuels recevront leur nouvelle convocation par messagerie électronique.

Les conditions pour la session de septembre seront largement assouplies.

2. NOUVEAU CALENDRIER

Lundi 1er juillet :

- Français 1ère partie : 9h00 - 10h30 (grammaire et compétences linguistiques-compréhension et compétences d'interprétation- dictée)
- Français 2ème partie : 10h45 - 12h15 (rédaction)
- Mathématiques 14h30 - 16h30

Mardi 2 juillet :

- Histoire et géographie, enseignement moral et civique 9h00 - 11h00
- Sciences 13h30 - 14h30 (physique-chimie - sciences de la vie et de la terre)
- Langue vivante étrangère 15h00 - 16h30

3. CONVOCATION DES ENSEIGNANTS

Une note de service rectificative du DGESCO est signée ce jour pour application immédiate.

Chaque établissement recevra un arrêté du recteur modifiant les dates des convocations initiales, il devra s'assurer de sa large diffusion auprès des enseignants.

4. AFFELNET

Le calendrier des affectations est maintenu : délivrance des affectations le vendredi 28 juin. Les élèves pourront retirer leur nouvelle convocation en récupérant leur affectation.

5. PUBLICATION DES RESULTATS

Contrairement au baccalauréat, il n'y a pas de date unique de publication des résultats du DNB. Charge à chaque académie de communiquer aux familles et aux candidats la nouvelle date de publication ou de confirmer la date initiale.

6. FERMETURE/OUVERTURE DES COLLEGES

Toute modification par rapport au calendrier initial est laissée à l'appréciation des établissements.

7. JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR SE PRESENTER AUX EPREUVES DES 16 ET 17 SEPTEMBRE 2019

Outre les motifs réglementaires, à titre exceptionnel, les motifs liés à des départs pour raison familiale, séjour linguistique, ou tout autre motif seront acceptés sous réserve que des justificatifs (par exemple, des titres de transport) soient produits au plus tard le 2 septembre 2019.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces informations qui pourraient faire l'objet de précisions ultérieures, tout particulièrement en ce qui concerne les conditions à remplir pour pouvoir se présenter à la session complémentaire de septembre.

En vous assurant de notre plus total dévouement et vous remerciant de votre engagement à gérer, au mieux, les difficultés engendrées par le report de ces épreuves, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers amis, en nos sentiments les meilleurs.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique